

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
--------------------------------	--	--

L'an deux mille vingt-trois le 26 avril 2023 , les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 20 avril 2023, se sont réunis Salle Polyvalente de l'Ecole Jacques Derrida – 60 rue de Seine - 91130 RIS ORANGIS à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Présents : BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, ECK Bernard, EUGENE Joelle, FOUQUE Nicolas, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPT GOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (EPT GOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste, HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, FORCONI Hervé, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PELTIER Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, Pierre SEMUR, VALETTE Joel, SOULOUMIAC Michel

Pouvoirs : BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), BUDELOT Laurence, DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly Mazarin), DURANTON Marianne, ESPRIN Daniel, FOURNIER Pascal, MAYEUR Véronique, RASSIER Gérard, ROUSSEAU Jean-Baptiste, SHEPS Ariel, TARAGON Stéphane, MORIN Jean-Marc

Absents : ABENA Gabin, BENIDJER Khellaf, BEN OUADA Sami, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), COLAS Romain, DELPIC Joseph, DIRAT Karl, DUMONTAUD SEURE Aurélie, GONZALES Didier, FRAYSSE Gilles, JANIN Eric, LE BLANC Viviane, PAROLINI François, PETEL Yann, PFEIFFER Nathalie, TANGUY Sylvain, SAC Patrice, WITTEK Eugène

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Marie-France PIGEON est désignée secrétaire de séance

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire voté le 16 mars 2023 ;

Vu la maquette budgétaire annexée à la présente délibération ;

Considérant que le Comité syndical, conformément à l'instruction budgétaire M14, doit approuver le Budget Primitif 2023 afin de permettre à l'ordonnateur son exécution ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 conformément à la maquette annexée à la présente délibération, tel que :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/05/2023

RecApplication agréée E-legalite.com

BP 2023	Dépenses	
Opérations réelles de fonctionnement	2 435 500,00	3 886 000,00
Virement et Opérations d'ordre	1 450 500,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 886 000,00	3 886 000,00

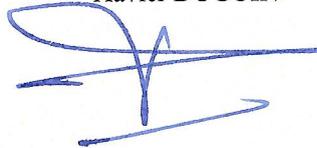
BP 2023	Dépenses	Recettes
Opérations réelles d'investissement	2 215 500,00	765 000,00
Virement et Opérations d'ordre	0,00	1 450 500,00
TOTAL D'INVESTISSEMENT	2 215 500,00	2 215 500,00

Vote	
Pour	55
Contre	3
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président

Xavier DUGOIN



Le secrétaire

Marie-France PIGEON



Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité